

7° Le *Prévost* qui présidait le Chapitre de Fourvières.

8° Le *Sacristain* ou *Grand prêtre*, vicaire de l'archevêque, chargé de l'église, du trésor et du clocher.

Outre les chanoines, l'église primatiale avait d'autres officiers qui étaient :

7 Chevaliers ou chanoines secondaires, institués pour être le conseil du Chapitre dans lequel ils avaient entrée sans voix délibérative. Il fallait pour obtenir cette dignité être né en légitime mariage et reçu docteur en droit civil et en droit canon ; elle se donnait souvent à des conseillers au parlement.

*Un Théologal* simple officier, chargé d'expliquer l'écriture sainte et de donner des leçons en théologie dans le séminaire. Le théologal, qui souvent était un moine, ne faisait pas partie du Chapitre comme dans beaucoup d'autres églises.

*Douze Chapelains perpétuels*, leur nombre fut ensuite porté à vingt ; ils étaient spécialement chargés des offices ; les places de Perpétuels étaient destinées aux enfants de chœur qui passaient par tous les degrés de l'ordination et demeuraient *Habitués* avant d'être *perpétuels*.

*Un Sous-maitre* qui régissait les biens.

*Un Scholastique* qui présidait aux écoles de la ville.

*Un Dapifer* ou *Pannetier* chargé du réfectoire. Près de soixante *habitués* munis de prébendes ou *incorporés* dont 6 diacres et sous-diacres, 18 clercs inférieurs et 24 enfants de chœur,

*Un Peintre*,

*Un Médecin*,

*Un Manécantier* chargé de la pension des enfants de chœur.

Pour honoraires, les chanoines avaient des terres ou *mansions* seigneuriales ; de là vint le nom de seigneur mausionnaire affecté aux comtes relativement aux fiefs de l'Église dont ils étaient munis.